

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 DECEMBRE 2011

Convocation du 14 Décembre 2011

ACCUEIL

PRESENTS : Mmes B. ANTZ – I. HEITZ - M.N. LAUER – Ch. SCHNEIDER
MM. J.M. GALEA – J. EBER – A. HELLMANN - S. HIRSTEL -
M. MUTSCHLER - N. NIEDERGANG - A. PERRAUT – Ch. REIBEL

ABSENT EXCUSE : M F. JEHL (procuration donnée à M N. NIEDERGANG).
M. G. ZAEGEL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK

Point à ajouter et à insérer à l'ordre du jour préalablement au point Divers :

Point 16 : Mission d'assistance pour la mise en œuvre du projet de restauration de la clôture de la Mairie

Accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point

1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011:

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2. VOTE DES CREDITS REPORTES :

Vu la situation des dépenses en matière d'investissements par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives 2011

Vu les restes à réaliser,

Considérant qu'il y a lieu de reporter les crédits des restes à réaliser pour permettre le paiement des factures d'investissement sur l'exercice 2012

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

De reporter sur 2012 les crédits d'investissements des restes à réaliser à savoir :

BUDGET GENERAL :**Dépenses**

Articles	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	6000.00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1000.00
2118	Autres terrains	5300,00
2128	Autres agencements et aménagements	1000,00
2138	Autres constructions	18294.00
21311	Hôtel de ville	2241.00
21312	Bâtiments scolaires	180.00
21318	Autres bâtiments publics	2000,00
2152	Installations de voirie	973.00
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	9600.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3868,00
2184	Mobilier	1354.00
2188	Autres	2938.00
2313	Constructions	85512.00
2315	Installation, matériel et outillages techniques	109291.00
	Total	249551.00

Recettes

Articles	Libellé	Montant
1322	Régions	1250,00
1323	Département	23055.00
1328	Autres	21999.00
		46304.00

3. CONSTITUTION D'UNE PROVISION FINANCIERE POUR REALISATION DE L'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU :

Le maire expose qu'il conviendrait de constituer une réserve pour la participation ultérieure du Budget Général au financement du projet d'extension de la zone artisanale de la Kaltau.

Il propose d'affecter ainsi une réserve de 34 377 € inscrite au Budget, article N°6815

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'affecter un crédit de 34 377 € au compte 6815 relatif à la provision financière pour la réalisation de l'extension de la zone artisanale de la Kaltau
- D'émettre un mandat pour la somme de 34 377 €.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR SERVICES RENDUS :

Le maire rappelle que le conseil municipal avait adopté le principe de décider annuellement l'allocation d'une subvention pour services rendus aux associations sollicitées pour l'animation de manifestations décidées par la municipalité.

En ce qui concerne le corps des sapeurs pompiers, il rappelle qu'une décision équivalente a été prise le 02 mars 2011

Dès lors il soumet à l'appréciation des conseillers le calendrier de ces manifestations organisées par la commune en 2011 ainsi que la liste des associations participantes à l'animation des cérémonies organisées par la municipalité.

Mmes B. ANTZ, Ch. SHNEIDER ainsi que MM. A. HELLMANN et A. PERRAUT ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'octroyer une subvention, en remerciement, pour services rendus aux associations suivantes :

Musique Espérance-St Etienne : 150 €

Chorale Ste Cécile : 150 €

- D'autoriser le maire à verser ces subventions.

5. SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR DIVERSES SORTIES DANS LE CADRE DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE :

Le corps enseignant de l'école élémentaire a programmé diverses sorties pour lesquelles il sollicite une participation communale dans le cadre de l'allocation de fonctionnement pour l'année 2011-2012 au titre de sorties pédagogiques, à savoir :

Sortie cinéma Erstein		
17/11/2011	CP-CE1-CE2	63 €
24/11/2011	CP-CE1-CE2 CM1-CM2	2 bus x 63 € = 126 €
05/01/2012	CE2-CM1-CM2	63 €
12/04/2012	CP-CE1-CE2-CM1-CM2	2 bus x 63 € = 126 €
TOTAL		378 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'autoriser le Maire à payer la facture de transport correspondant aux sorties sus visées selon détail ci-dessus au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.**
- **D'affecter cette participation financière à l'enveloppe budgétaire allouée à l'école pour les animations et sorties pédagogiques par délibération du 11 juillet 2011.**

6 .SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS : AVIS SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SCOT DE LA BANDE RHENANE NORD AUX COMMUNES DE GAMBSHEIM ET KILSTETT :

Le maire expose que la communauté de communes de Gamsheim-Kilstett a fait la demande de quitter le Syndicat mixte pour le SCOTERS afin d'adhérer au SCOT de la Bande rhénane nord. De ce fait le Syndicat mixte du SCOTERS demande à la commune de ce prononcer sur ce retrait.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Donne à l'unanimité un avis favorable au départ de la communauté de communes de Gamsheim-Kilstett du Syndicat mixte pour le SCOTERS pour intégrer le périmètre du SCOT de la Bande rhénane nord

7 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Le maire rappelle que par délibération du 9 juin 2010 le conseil municipal avait décidé de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin (CDG67) de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour le compte de la commune, dans le but de trouver une entreprise agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Il était prévu dans le cadre de cette procédure qu'au vue des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le CDG 67, le conseil municipal décide par nouvelle délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le CDG 67.

Le conseil municipal,

Vu les résultats de la consultation réalisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Considérant que le contrat actuellement souscrit par la commune au titre de ces mêmes risques représente un coût inférieur pour des garanties équivalentes, voire meilleures.

Décide à l'unanimité

De ne pas adhérer au contrat collectif d'assurance statutaire proposé dans le cadre d'un groupement de commande par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin.

8 COMPLEMENT POUR LA REMISE EN ETAT DE LA CHAUDIERE DU BÂTIMENT MAIRIE-ECOLE :

Le maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord par délibération du 17/11/2011 pour procéder à la réparation de la chaudière du bâtiment Mairie-Ecole tombée en panne.

Malheureusement à cette panne se sont succédés d'autres incidents ayant eu pour conséquence de priver de chauffage l'Ecole et la Mairie durant une période froide rendant urgent des réparations complémentaires et demandant notamment le remplacement de la conduite d'alimentation de la chaudière en Fuel représentant un coût complémentaire de travaux de 1 491,94 € HT soit 1784,37 € TTC. Compte tenu de l'urgence le maire a donné immédiatement son accord à la société AFL services chargée de la maintenance de l'installation, d'effectuer les travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De prendre acte de ces travaux complémentaires pour 1 784,37 € TTC et d'approuver la décision du Maire de faire effectuer les réparations par la société AFL Services, du fait de l'urgence à rétablir le chauffage de l'Ecole et de la Mairie eu égard aux conditions météorologiques du moment.
- D'autoriser le maire à payer les factures correspondantes

9 PISTE CYCLABLE : INDEMNITES DE FUMURE ET PERTE DE RECOLTE AU PROFIT DES EXPLOITANTS POUR LES LOCATAIRES DE LA COMMUNE :

Dans le cadre de la construction de la piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim, le Maire expose qu'il y a lieu d'indemniser les exploitants agricoles au titre des fumures et des pertes de récoltes pour les surfaces de terrains prélevés dans les parcelles communales faisant l'objet de baux communaux. La présente décision porte sur les parcelles et les bénéficiaires figurant au tableau ci-dessous pour un montant d'indemnisation totale de 1 798,90 €.

Locataires Parcelles	Surface		Indemnités Fumure	Indemnités Pré naturel	Indemnité Perte de revenus	TOTAL
	Perte terre (ares)	Perte pré (ares)				
Alfred KIEFFER Section 26 parc 93-94	0,7		4,33 €	- €	34,38 €	38,71 €
Jean-Michel MEYER Section 26 parc 100-	9,68	0,42	59,82 €	2,17 €	496,11 €	558,10 €
Pierre MEYER Section 26 parc 91-92- 94-95	13,02	1,22	80,46 €	6,30 €	699,47 €	786,23 €
Dominique BOEHLER Section 26 parc 93-94	7,52		46,47 €	- €	369,38 €	415,86 €
TOTAUX	30,92	1,64	191,09 €	8,46 €	1 599,35 €	1 798,90 €

Chaque exploitant concerné a produit un acte de désistement pour le montant des indemnités lui revenant respectivement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'indemniser les exploitants agricoles qui figurent sur le tableau ci-dessus chacun pour le montant respectif représentant un montant total de 1 798,90 €
- D'autoriser le Maire à verser ces indemnités

10 PISTE CYCLABLE : ACQUISITION DE PARCELLE

M. Serge HIRSTEL, adjoint au maire, rappelle que le Conseil Général du Bas-Rhin projette la construction d'une piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim. Dans le cadre de ce projet la commune de Hindisheim doit acquérir les surfaces foncières nécessaires et les mettre à disposition du Conseil Général. Une délibération avait été prise pour l'acquisition de ces terrains en séance du 23/02/2009

Dans ce cadre, un nouveau terrain a fait l'objet d'une négociation représentant 1,48 are.

Il s'agit de la parcelle 265 dans la section n°37 propriété de MM. KOPFF Théo, HAMM Jean Lucien et M. et Mme KELHETTER Clément.

M. HIRSTEL rappelle aux conseillers que le prix des transactions a été négocié à 150 €/are pour les terres conformément à la délibération du 23/02/2009 et représente pour l'acquisition de 1,48 are, soit un coût de 222 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir la surface de terrain auprès de MM. KOPFF Théo, HAMM Jean Lucien et M. et Mme KELHETTER Clément.
- D'autoriser M. Serge HIRSTEL, adjoint au maire de signer les actes administratifs concernant ces cessions qui seront établis par M. le Maire
- D'autoriser le paiement des sommes qui découlent de cette décision aux propriétaires.
- D'indemniser l'exploitant de cette parcelle pour la perte de fumure et de revenu.

11 ZONE DE LOISIRS : INDEMNISATION DE L'EXPLOITANT DE LA PARCELLE D'ORIGINE N° 207 DANS LA SECTION 36

Le Maire expose que la zone de loisir a été construite sur un terrain appartenant à la commune et référencée parcelle N° 207 – section 36 d'une surface de 23 ares exploitée jusqu'en 2009 par Mme MEYER Marie-Rose au terme d'un bail communal. A son éviction l'exploitant aurait du bénéficié d'une indemnisation au titre de :

- Pertes de fumures : 141,45 €
- Pertes de revenus : 1 129,76 €

soit un total de 1 271,21 €

Mme MEYER Marie-Rose nous ayant adressé un acte de désistement pour un montant de 1 271,21 €, il convient de clôturer ce dossier en versant ce montant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'indemniser Mme MEYER Marie-Rose pour un montant global de 1 271,21 € au titre des pertes de fumure et de revenus pour l'exploitation pour la reprise de la parcelle N°207 dans la section 36 pour la construction de la zone de loisirs.
- D'autoriser le maire à payer ce montant à Mme MEYER Marie-Rose.

12 ACQUISITION DE PLAQUES DE RUE :

Le maire expose que des habitants de la commune ont fait part de leur étonnement quant à l'absence de plaques de rue dont certaines font régulièrement l'objet de recherches par des livreurs.

Dès lors, il propose l'acquisition de plaques avec le matériel de fixation pour les rues suivantes :

Rue du Fossé, rue des Tilleuls, Place du 26 Novembre et Impasse des Hirondelles

Des prix ont été recherchés dans différents catalogues ainsi qu'auprès d'un fournisseur régional.

Le coût de l'acquisition de quatre plaques de rues avec le matériel de fixation s'élèverait à environ 452,09 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'acquérir 4 plaques avec le matériel de fixation pour les rues citées ci-dessus représentant un coût estimatif de 452,09 € TTC**
- **D'autoriser le maire à passer commande**

13 DECHETTERIE DECENTRALISEE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN – AVENANT N° 1 :

Le maire expose qu'il est proposé de conclure un avenant à la convention entre la commune de HINDISHEIM et la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN, suite à la titularisation au sein des services de la commune de HINDISHEIM de Monsieur Joffrey JEHL, au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe et qui pourra de ce fait être mis à la disposition de la Communauté de Communes, en plus de Messieurs MALLARD et KIEFFER, pour exercer les fonctions d'agent de déchetterie chargé d'assurer la gestion et la surveillance du point de collecte de HINDISHEIM durant les périodes d'accès au public.

Le Conseil municipal

VU la délibération du 16 mai 2011 approuvant la convention de mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de HINDISHEIM ;

CONSIDERANT la titularisation de Monsieur Joffrey JEHL au sein des services de la commune de HINDISHEIM ;

Après avoir délibéré et sous réserve de l'accord de la Commission Administrative Paritaire

Décide à l'unanimité

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de HINDISHEIM ;
- D'autoriser le maire à signer cet avenant.

14 SOUTIEN EN FAVEUR DU MAGASIN COOP DE HINDISHEIM :

Le conseil municipal de Hindisheim, soucieux des informations qui circulent sur l'avenir des points COOP dans les petites communes, s'alarme face aux conséquences désastreuses que les éventuelles fermetures pourraient entraîner.

Le Conseil Municipal exprime son attachement à la supérette de Hindisheim qui représente un commerce de proximité, un lieu de convivialité renforçant le lien social entre les habitants et permet d'éviter de nombreux déplacements motorisés vers des points de ventes situés bien plus loin, contribuant ainsi à participer à l'effort éco - environnemental de façon indéniable.

Le Conseil Municipal demande aux autorités concernées et compétentes le maintien de cette structure à Hindisheim.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Régionale de Soutien aux COOP d'Alsace et de lui attribuer la subvention de 250 € à titre exceptionnel et de soutien, représentant sa participation au mouvement de défense des structures COOP.

Il souhaite ainsi marquer son soutien au petit commerce de proximité qui demeure l'âme de nos villages et sollicite les collectivités locales et les parlementaires alsaciens à agir dans ce sens.

Adopté à l'unanimité

15 AUDIT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le maire rappelle que le conseil municipal avait décidé le 08/02/2011 d'adhérer à la procédure d'appel d'offres initiée par la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN pour la passation d'un marché de groupement de commande pour un audit énergétique portant sur les bâtiments communaux.

Au terme de cette procédure le marché a été attribué à la société A.A.D.T.H. de MEYLAN et le coût pour la commune de Hindisheim ressort à 2 227,25 HT soit 2 663,79 TTC pour le diagnostic des bâtiments Mairie-Ecole, Ecole Maternelle, Eglise, Chapelle et Presbytère.

Le Maire informe également le conseil avoir signé l'acte d'engagement correspondant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De prendre acte du résultat de la procédure d'appel d'offres lancé par la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN pour un marché de groupement de commande consistant à procéder à l'audit des bâtiments communaux tel que décrit ci-dessus.
- De prendre acte de l'attribution du marché à l'entreprise A.A.D.T.H. de MEYLAN et approuve cette décision
- De prendre acte que le montant du marché pour la commande de Hindisheim s'élève à 2 227,25 € HT soit 2 663,79 TTC et approuve la signature par le maire de cette commande.
- D'autoriser le maire à inscrire cette dépense au Budget et à signer toute pièce s'y afférente pour la mise en œuvre de ce projet.

16 MISSION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RESTAURATION DE LA CLÔTURE DE LA MAIRIE :

Le maire rappelle que le conseil municipal avait décidé par délibération du 11/07/2011 la restauration de la clôture et des abords du bâtiment Mairie-Ecole.

Pour la mise en œuvre de ce projet le suivi sera effectué par les services de la commune directement. Toutefois, il sera fait appel à un prestataire pour l'établissement des dossiers d'appel d'offres et d'éventuels conseils techniques.

A cet effet une mise en concurrence a été effectuée par appel d'offres sous forme d'affichage et de recherche de devis.

La meilleure offre pour cette mission partielle a été déposée par le cabinet d'architecture BRUCKERT de Hindisheim pour un montant forfaitaire de 2 500 € HT soit 2 990 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'attribuer au cabinet d'architecture BRUCKERT de Hindisheim la mission partielle d'assistance et la préparation du cahier des charges au prix forfaitaire de 2 500 € HT, soit 2 990 € TTC pour la restauration de la clôture de la mairie.
- D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes

17 DIVERS

a/ Compte rendu de la séance du conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein du 14 novembre 2011 par M. J.M. GALEA sachant qu'un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

Les décisions les plus importantes étaient :

- * Approbation de la réalisation d'une étude de faisabilité relative à une éventuelle fusion des Communautés de Communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin
- * Octroi de subvention à :
 - Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein de 300 € dans le cadre de l'organisation du Salon des Artisans et Commerçants du Pays d'Erstein
 - Association Culture et Loisirs d'Erstein de 458 € dans le cadre de l'organisation de l'édition 2011 du « Marché aux Sucreries »
- * Approbation de l'entrée de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein au capital de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) ACRENE, coopérative d'acteurs oeuvrant pour la réduction de la consommation d'énergie et de l'émission de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire du Pays de l'Alsace Centrale, avec une participation au capital à hauteur de 300 €
- * Ajustement du financement pour le remplacement du portail d'entrée de la déchèterie et de la clôture à hauteur de 47 000 €

b/ Compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux Erstein-Nord par M. A. HELLMANN :

Les principales décisions étaient :

- * Attribution du marché de renforcement du réseau AEP rue Circulaire à Limersheim à l'entreprise SPEYSER pour un montant de 34 399 € HT
- * Attribution du marché de travaux de sécurisation de la capacité de production du puits du Breitenbruch à l'entreprise EVACEAU pour un montant de 44 770 € HT
- * Approbation du programme de remplacement des compteurs et pose émetteurs radio à Nordhouse prévu sur deux années pour un coût estimé à 145 000 € HT par tranche et par année

c/ Projet de schéma régional éolien : Le maire informe que la commune a été destinataire d'un courrier de M. le Préfet ainsi que du Président du Conseil Régional relatif à la consultation préalable sur le

projet de schéma régional éolien. Etait également joint un résumé des travaux. D'autres informations sont disponibles à l'adresse mail : srcae.dreal-alsace@developpement-durable.gouv.fr

d/ Compagnie des Transports du Bas-Rhin :

La commune a été destinataire d'un courrier de la Compagnie des Transports du Bas-Rhin annonçant la mise en ligne de son site internet www.ctbr67.fr qui présente l'offre de transport interurbaine, le but étant d'accompagner l'internaute dans sa démarche de déplacement grâce aux fonctionnalités interactives développées (telles que la carte interactive des lignes Réseau 67 du Conseil Général du Bas-Rhin exploitées par la CTBR)

e/ Arrêté règlementaire relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Bas-Rhin pour 2012. : Cet arrêté a fait l'objet d'un avis d'affichage et peut être consulté en mairie durant les heures d'ouverture du secrétariat.

f/ Chrysomèle des racines du maïs : Le maire informe que la commune a été destinataire d'un arrêté préfectoral daté du 10/11/2011 complétant celui du 10/11/2010 définissant le périmètre et les mesures de lutte contre Diabrotica Virgifera Virgifera Le Conte. Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage et peut être consulté en mairie durant les heures d'ouverture du secrétariat.

g/ Banque alimentaire : Un courrier de remerciements émanant du Vice Président du CCAS d'Erstein a été adressé à la commune pour la générosité des habitants d'Erstein et du Canton à la collecte annuelle.

h/ Urbanisme

Dossiers d'urbanisme traités par le service instructeur depuis la dernière séance du conseil municipal

Permis de construire

- Mme FINCK Audrey et M. RINGEISEN Nicolas
18, Avenue de la Gare Erstein
Parcelles 228-230-247 dans la section 7 rue des Prunus
- IMOPOLIS M. Patrick SINGER - ERSTEIN
Pour la propriété 34, rue des Fleurs
Construction de deux maisons individuelles

Déclaration préalable

- M. MEIER Patrick
243, rue principale
Division de la propriété
Accordé entre temps

Dossiers d'urbanisme analysés dans la présente séance

Permis de construire

- M. BRIGNON Yannick et Melle SCHNEIDER Sophie
30a, rue du Moulin OBERHAUSBERGEN
Lotissement « Les Terrasses de la Kaltau » Lot n°16
Construction d'une maison d'habitation
Accord favorable sous réserve de finition des travaux par le lotisseur et le respect du règlement du POS

Droit de préemption

- Maître RUHARD Notaire à Ostwald
Pour la propriété 287, rue de la Gare

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

i/ Planning:

- 06 janvier 2012 : Cérémonie des vœux
- 07 janvier 2012 : Préparation fête personnes âgées
- 08 janvier 2012 : Fête des personnes âgées
- 12 janvier 2012 : Commission des finances
- 19 janvier 2012 : Conseil municipal
- 30 janvier 2012 : Commission des finances CDCPE
- 09 février 2012 : Inauguration Réseau Gaz à 19h
- 13 février 2012 : Conseil CDCPE (Uttenheim)
- 16 février 2012 : Commission des finances
- 23 février 2012 : Conseil Municipal

PM :

Recensement de la population : du 19 janvier 2012 au 18 février 2012

Dates des Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Dates des Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

j/ Tour de table

* Mme Brigitte ANTZ remercie :

- les personnes qui ont participé et contribué au bon déroulement du Téléthon ainsi que de la fête de la St Nicolas
- M. A. PERRAUT pour la mise en page du Bulletin Communal.

La séance est levée à 21 h 40